

Sujet : [INTERNET] Observations concernant le projet de carrière Terréal à Cahaignes - A l'attention du commissaire enquêteur

De : CETRE Alexander <

Date : 12/07/2022 19:14

Pour : "pref-projet-carriereterreal@eure.gouv.fr" <pref-projet-carriereterreal@eure.gouv.fr>

Monsieur le commissaire enquêteur,

Avant toute chose, merci de noter que les modifications présentées par Terréal lors de la réunion publique du 23 juin n'ayant pas été convaincantes ou développées suffisamment clairement, nous n'en avons que peu tenu compte dans ce mail, d'autant qu'elles ne remettent pas en cause le dimensionnement de ce projet totalement inadapté à notre petite commune.

Nous avons acheté notre maison à Cahaignes en 2015 après une recherche s'étalant sur plusieurs années. Préoccupés par notre bien-être, un de nos critères majeur était de nous installer dans un village à caractère rural, loin de toute influence urbaine ou industrielle. Ainsi, c'est avec hostilité que nous avons accueilli la possibilité que l'exploitation d'une carrière d'argile à ciel ouvert puisse voir le jour à quelques centaines de mètres de chez nous. C'est un projet qui représente une menace pour cette qualité de vie que nous recherchions, et potentiellement une nuisance que nous aurons à subir au quotidien sur des décennies.

Le dossier présenté par Terréal aurait, à l'échelle de notre petite commune, des conséquences environnementales majeures qui se feraient ressentir sur plusieurs générations. Si l'étude se veut rassurante en prévoyant une extraction sur deux phases par an pour une durée d'approximativement un mois par phase, les chiffres sont inquiétants et évocateurs d'une nuisance qui irait bien au-delà de 100 jours d'exploitation par an : le transport de matière est projeté sur 180 jours de l'année, représentant jusqu'à 40 passages de camions par jour - ceci juste à quelques mètres du stade sportif et de l'aire de jeux pour enfants et à un carrefour particulièrement accidentogène (même en considérant les aménagements évoqués à la réunion). Au quotidien nous aurons à subir les nuisances visuelles, sonores et atmosphériques. Couplé à cela, la pleine exploitation du périmètre est envisagée avec une phase quinquennale 6 qui s'approcherait au plus près de nos maisons. Les vibrations qui en découleraient pourraient à terme fragiliser nos habitations - nous nous sentons particulièrement concernés par ce point, notre maison datant de 1850 et étant dénuée de fondations. De plus, nous sommes dans un village qui ne dispose d'aucune commodité, et dont l'attrait principal est sa tranquillité. Ainsi la réalisation d'un tel projet causerait un fort préjudice par rapport à l'attractivité de Cahaignes et la valeur immobilière de nos maisons diminuerait de manière significative.

Tous ces points nous font dire que Terréal a monté ce projet sans aucun égard pour ceux qui seraient les premiers concernés. C'est d'ailleurs très tardivement que nous en avons appris l'existence, rendant une pleine mobilisation difficile. L'avis de la mission régionale d'autorité environnementale souligne nombre de points insuffisamment développés et de ce fait demandait de détailler de manière plus approfondie des éléments cruciaux mais survolés dans le dossier initialement présenté :

- Parmi ceux-ci, on retrouve la justification sur le choix de site : si Terréal évoque une étude qui s'est portée sur 4 zones différentes, 3 d'entre elles se trouvent dans un rayon de 3 km. On pourrait espérer qu'une société au chiffre d'affaires aussi impressionnant disposerait de moyens suffisants pour

diversifier ses recherches afin d'impacter le moins possible la vie des Français. Minimiser leurs coûts ne devrait pas se faire au détriment de centaines de riverains. Au terme de leurs trente années d'exploitation, quelles seront les chances que Terréal ne fasse pas comme à la carrière de Chapet dans les Yvelines, avec une demande d'autorisation d'extension du périmètre d'exploitation et une dérogation à plusieurs articles au code de l'environnement. On peut d'ores et déjà imaginer que la carrière de substitution à celle de Cahaignes serait celle de Requiécourt car encore une fois peu impactant pour Terréal. A titre comparatif, la carrière qui se trouve sur la commune de Tourny, qui dispose d'une compatibilité similaire, se situe à 1 km des premières maisons, et la voie d'accès pour les camions est à proximité immédiate de la RD - une incidence nettement moindre sur leurs habitants.

- La campagne de mesure des vibrations : on nous rassure sur le fait que des relevés seront régulièrement effectués sur la maison la plus proche du lieu d'extraction, mais impossible de dire quelles conséquences à long terme cela pourrait avoir sur d'autres bâtisses plus anciennes dont la nôtre.
- Seulement 3 points de mesure acoustique, alors que les ondes sonores font l'objet de réflexions, de diffractions et se répartissent de manière différente selon les effets atmosphériques et le milieu physique. Nous nous situons en contrebas de la zone d'exploitation - qu'est-ce qui nous dit que la portée sonore ne sera pas plus importante à notre niveau ?
- La conséquence de l'activité sur la qualité de l'air : une dégradation de l'air local temporaire est inévitable du fait du rejet de gaz d'échappements. Rien de plus à développer si ce n'est que c'est encore un abâtardissement de notre cadre de vie et potentiellement de notre santé.

A la réunion publique Terréal nous a présenté les modifications de son projet, en expliquant que ces changements résultent de la consultation avec les riverains de Cahaignes datant de juillet 2021. On peut s'interroger sur la véracité de cette déclaration car aucune des personnes présentes à la réunion n'avait eu vent de ce projet avant ces dernières semaines. De plus, ces rectifications auraient dû figurer dans les documents annexes accessibles à tous s'ils avaient réellement cette ancienneté. Encore une fois, nous n'avons que trop peu de recul pour l'étude de ce "nouveau" projet, réduisant la possibilité que nous avons de mesurer la réelle différence avec le projet initial, alors que celui-ci nous impactera sur des dizaines d'années.

Pour conclure, comme l'a dit Terréal lors de cette réunion publique - ils auraient pu mieux faire en termes de communication... nous restons persuadés qu'ils peuvent également mieux faire pour trouver un emplacement qui n'impacterait pas aussi directement la vie de centaines de personnes - à la seule condition de s'en donner les moyens. Emettre un avis favorable pour ce type de projet serait privilégier le développement de cette industrie, au détriment notre qualité de vie.

Bien cordialement,
Alexander Cêtre
Brunehilde Zagajean